

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 2

Artikel: Exercice de coopération franco-suisse en Haute-Savoie... : Un bataillon de sauvetage suisse intervient à Seyssel après un tremblement de terre
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345850>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exercice de coopération franco-suisse en Haute-Savoie...

Un bataillon de sauvetage suisse intervient à Seyssel après un tremblement de terre

Déclenchement de l'exercice « Léman 97 » le 14 octobre dernier : le corps d'armée de campagne 1 et la division territoriale 1 sont en alerte ! Quelque 500 de leurs hommes, à bord d'hélicoptères et de nombreux véhicules à pneus pénètrent sur sol français pour porter secours à la population de Seyssel en Haute-Savoie. La région a été ravagée par de graves intempéries, puis par un tremblement de terre ! En réalité, rien de tragique, car ces catastrophes naturelles restent des hypothèses qui servent de base à une collaboration militaire franco-suisse destinée à tester les procédures et à détecter les frictions qui ne manquent pas de se produire dès que deux armées se mettent à travailler ensemble.

■ Col Hervé de Weck

Il y deux ans, des formations de la Bundeswehr et du corps d'armée de campagne 2 avaient effectué un exercice en commun, au cours duquel elles avaient construit un pont sur le Rhin. C'est dans la loi sur l'armée 95 que se trouve ancré le « service d'appui en cas de catastrophe à l'étranger ». En principe, il demeure volontaire, mais il peut devenir obligatoire, lorsque des régions frontalières sont touchées.

L'exercice «Léman 97», même s'il implique des moyens modestes, a fait l'objet, le 25 août 1997, d'un arrangement entre le conseiller fédéral Adolf Ogi et le ministre de la Défense française, Alain Richard. C'est dire que la décision a été prise à un haut niveau politique ! Les deux parties entendaient démontrer, par un geste significatif commun, leur volonté

« Léman 97 », des préparatifs qui ont duré des mois...

Préparation

- discussions franco-suissees (état-major CA camp 1 - circonscription militaire de défense de Lyon) juillet 1996
- signature d'un arrangement (Adolf Ogi, Alain Richard) 25.08.1997
- préparation de l'exercice « Léman » (état-major div ter 1) dès janvier 1997
- travaux civils préliminaires sur le site septembre 1997
- première entrée en France de troupes suisses 01.10.1997
- travaux militaires préliminaires sur le site 01.-10.10.1997
- destruction de l'usine (1 compagnie de sauvetage) dès le 01.10.1997
- rodage du système de conduite 08.-09.10.1997

Exercice proprement dit

- rapports de coordination franco-suissees 13.10.1997
- engagements de moyens (dont 2 compagnies de sauvetage) 14.-15.10.1997

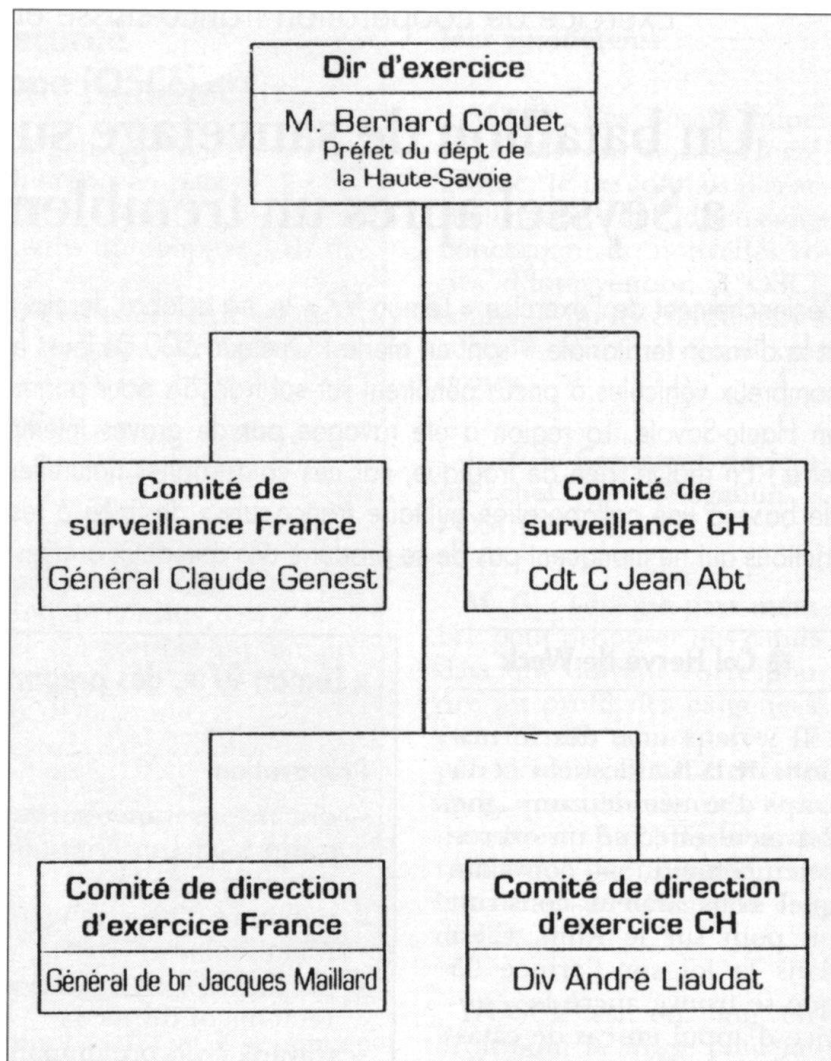
Remise en ordre

- évacuation des décombres et « reddition » du site (bat sauv 6) 16.-17.10.1997

d'assistance en cas de catastrophe naturelle. Les deux ministres tenaient à concrétiser leur intention en se rencontrant pendant l'exercice et en lançant de nombreuses invitations à suivre les opérations. Ils voulaient également profiter de l'occasion pour informer les médias, les élus et les populations.

Sur un plan plus concret, l'exercice « Léman 97 » doit permettre de tester les mécanismes de consultation, de vérifier le fonctionnement et la collaboration des systèmes de commandement suisse et français, de coordonner l'engagement de moyens militaires et civils. Du côté français, il s'agit en outre de mettre en œuvre, dans le cadre d'une action de secours, la coopération entre l'armée et les organes de la sécurité civile.

Le préfet de Haute-Savoie, Bernard Coquet, assume la direction de l'exercice, les opérations étant dirigées conjointement par le commandant de la circonscription militaire de défense de Lyon, le général Pormenté¹, et par le commandant du corps d'armée de campagne 1, le cdt C Abt. Sur le terrain, les troupes se trouvent aux ordres de l'adjoint « Opérations » de la circonscription militaire de défense de Lyon, le général Jacques Maillard, et du commandant de la division territoriale 1, le divisionnaire André Liaudat.



1. Le contexte de l'exercice

L'Europe a subi de fortes intempéries. En Suisse, des éléments de la protection civile ainsi que des troupes de sauvetage ont été engagés. Un séisme frappe alors les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Ain. Coordinés par la zone de défense Sud-Est, les secours s'organisent dans cha-

que département. La sécurité civile est très sollicitée ; un problème de relève commence à se poser. Le concours des forces armées est demandé au gouvernement français.

Des consultations entre l'état-major des armées à Paris et l'état-major général à Berne révèlent que des moyens militaires seraient immédiatement disponibles à proximité de la zone sinistrée, de part et d'autre de la frontiè-

¹ Officiellement, le général de corps d'armée Pormenté est gouverneur militaire de Lyon, commandant de la région militaire de défense Méditerranée et, par délégation, de la circonscription militaire de défense de Lyon.

re. Conformément à l'accord intergouvernemental du 14 janvier 1987 sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophe ou d'accident grave, les autorités suisses autorisent des troupes qui se trouvent en service d'instruction, dont le bataillon de sauvetage 6, à participer à une opération de secours, en appui subsidiaire, au profit du préfet de Haute-Savoie. Mission est donnée au corps d'armée de campagne 1 ; un ordre d'opérations commun, visé par le préfet de Haute-Savoie, est mis au point par les responsables militaires français et suisses.

2. Sur des décombres en « mille-feuilles »

Le 14 octobre, vers 5 h du matin, un tremblement de terre se produit dans la région de Seyssel ; des bâtiments s'effondrent. Après

Bilan du côté français

L'exercice « Léman 97 » a constitué le premier acte significatif de la coopération militaire franco-suisse. Lancé au mois de juillet 1996, il a été joué, comme prévu, du 13 au 15 octobre de l'année suivante. La préparation de cette activité majeure pour le corps d'armée de campagne 1 et la circonscription militaire de défense de Lyon a été jalonnée de quelques difficultés mais, grâce à la détermination et la compétence de ces deux parties, la réussite a été au rendez-vous.

Quelle réussite ? Tout d'abord celle d'avoir mis à la disposition des autorités civiles un ensemble intégré et opérationnel de moyens militaires français et suisses, destiné à porter secours à des populations sinistrées. Ensuite, celle d'avoir donné une vigoureuse impulsion à une dynamique, respectueuse de la culture de chacun mais construisant l'avenir et dépassant une dimension transfrontalière.

Riche en enseignements, l'exercice « Léman 97 » a démontré notre aptitude, notre volonté et notre intérêt à travailler ensemble. Il doit recevoir une suite, dans le cadre de la réciprocité mais aussi avec le souci d'approfondir cette coopération. A cet égard, je souhaite vivement qu'un accord de portée générale sur les relations entre les forces armées de nos deux pays puisse être conclu dès que possible.

Pour terminer, je voudrais dire combien j'ai été impressionné par le professionnalisme et le sens des relations de nos camarades militaires suisses.

Général de corps d'armée G. Pormenté



Une usine effondrée à Seyssel. Les « sauveteurs » suisses du bataillon de sauvetage 6 cherchent les blessés. Il y en a un à droite de la photo, « coincé » par les décombres d'une dalle (Photo : H. W.).

une période de graves intempéries, les organes de secours locaux, départementaux et régionaux se trouvent débordés. Vers 8 h, le bataillon de sauvetage 6, en service sur la côte lémanique, est mis de piquet ; son état-major et sa compagnie d'intervention passent en degré de préparation 3, ce qui signifie qu'ils doivent être à même de faire mouvement dans les 45 minutes. Simultanément, son commandant reçoit des ordres préalables d'engagement. Avec quelques officiers, il effectue un peu plus tard une reconnaissance du site en Super

Bilan du côté suisse

Un exercice du type « Léman 97 », occasion unique à ce jour dans une forme aussi intense, se révèle utile pour exercer états-majors et troupes, suisses et français, à œuvrer en commun dans une situation d'urgence, sous la direction d'une autorité civile. Il permet d'entraîner la souplesse intellectuelle et la cohésion des structures, indispensables lorsqu'il s'agit de remplir une mission dépassant les frontières nationales.

Je me réjouis de la réussite de cet événement, tant dans son élaboration, qui a duré plusieurs mois, que dans sa réalisation, les 14 et 15 octobre 1997. Grâce à l'engagement de tous, officiers, sous-officiers et soldats, français et suisses, nos armées ont pu démontrer leur aptitude au service des populations et de leurs autorités, tout particulièrement dans ce cas exercé de catastrophe naturelle.

Une telle expérience apporte une foule de renseignements, qu'il s'agit maintenant d'exploiter ensemble, pour mieux résoudre à l'avenir les problèmes découlant d'une catastrophe. Afin d'être prêts si nécessaire ! Nous aurons notamment à parfaire les bases juridiques visant à faciliter la communication et la circulation, sur terre et dans les airs.

Afin de développer cet effort de coopération amorcé avec l'exercice « Léman 97 » et pour répondre à la volonté des deux gouvernements, nous allons accroître les contacts établis avec le commandement de la Région militaire de défense Rhône-Méditerranée et les étendre à la Région militaire de défense Nord-Est qui nous est voisine, sur la frontière du Jura. C'est dans ce cadre qu'un prochain exercice est prévu en 1999. Il permettra de renforcer les partenariats civils et militaires, face à des accidents majeurs.

Je suis heureux que nous puissions envisager une telle perspective, afin de développer nos capacités d'agir ensemble, en subsidiarité, lorsque les circonstances l'exigent et que les autorités politiques en décident. L'excellente volonté, l'ambiance et les prestations qui ont caractérisé la totalité de l'exercice « Léman 97 » me donnent à ce propos tous les espoirs.

Commandant de corps Jean Abt

Puma, ce qui lui permet d'engager immédiatement une section de sauvetage qui sera transportée sur place, avec le matériel nécessaire, par 3 *Super Puma*, alors que le reste de la compagnie d'intervention fait mouvement vers Seyssel par la route. Ces premiers éléments hélicoptérés arrivent sur place vers midi, soit environ sept heures après la catastrophe. Les décombres de l'usine, construite en béton armé, forment une sorte de « mille-feuilles » comme on l'a vu au Japon, lors du tremblement de terre qui a frappé la ville de Kobe.

Les soldats commencent par localiser les blessés enfouis sous les dalles. Ce travail, délicat, nécessite l'arrêt des machines de chantier qui travaillent dans les environs. En effet, les soldats frappent les plaques avec des barres à mine, écoutant les appels et utilisant les services de chiens de catastrophe. Ils effectuent le sauvetage des blessés qui sont évacués à l'hôpital mobile de campagne tout proche où a lieu le triage. Une compagnie de sauvetage dispose de marteaux-piqueurs, de machines de chantier ainsi que de moyens lourds contre l'incendie. Des engins et des coussins de levage permettent de soulever les dalles en béton, l'un des plus grands problèmes pour les sauveteurs qui interviennent après un tremblement de terre.

L'engagement sur le site se termine vers 19 h 30. Dans une phase ultérieure, il faut

Troupes engagées dans l'exercice « Léman 97 »

France

- moyens de commandement et de soutien
- 2 compagnies de chasseurs alpins
- engins du génie
- hélicoptères de l'ALAT*, cellule de de l'Armée de l'air (3 *Alouette-III*, 3 *Puma*, 1 *Fennec*)
- partie d'un hôpital de campagne
- éléments de gendarmerie

Suisse

- moyens de commandement et de soutien (partie rgt CA camp 1, rgt trm 1)
- le bataillon de sauvetage 6 renforcé
- engins du génie
- partie du bataillon de transport aérien 1 renforcé par des moyens de l'escadre de surveillance (8 *Alouette-III*, 4 *Super Puma*, 4 *Pilatus Porter*)
- éléments sanitaires, dont l'Ecole de recrues sanitaire 266 à Moudon

* Aviation légère de l'Armée de terre

dra déblayer les décombres et les évacuer avec les camions reçus en renfort. En fait, les hommes du bataillon de sauvetage 6 se trouvent confrontés à une situation

classique dont ils ont l'habitude. Les travaux qu'ils effectuent, ils y sont instruits depuis l'école de recrues...

Pour les troupes de sauvetage, un objectif comme une

usine effondrée est précieux, car il est relativement rare et nécessite beaucoup d'efforts pour le préparer. Il convient donc d'en profiter au maximum. Voilà pourquoi, le lendemain, le bataillon de sauvetage 6 intervient à nouveau sur le site de Seyssel, cette fois dans des décombres en feu, le tremblement de terre ayant provoqué un incendie. Il s'agit toujours de localiser, de sauver, d'évacuer, d'éteindre et... d'abattre à l'explosif la cheminée de l'usine qui menace de tomber. C'est ce qu'une compagnie fait en présence du chef du Département militaire, Adolf Ogi, et du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Jean-Pierre Masseret, ainsi que de nombreux attachés de défense et invités.



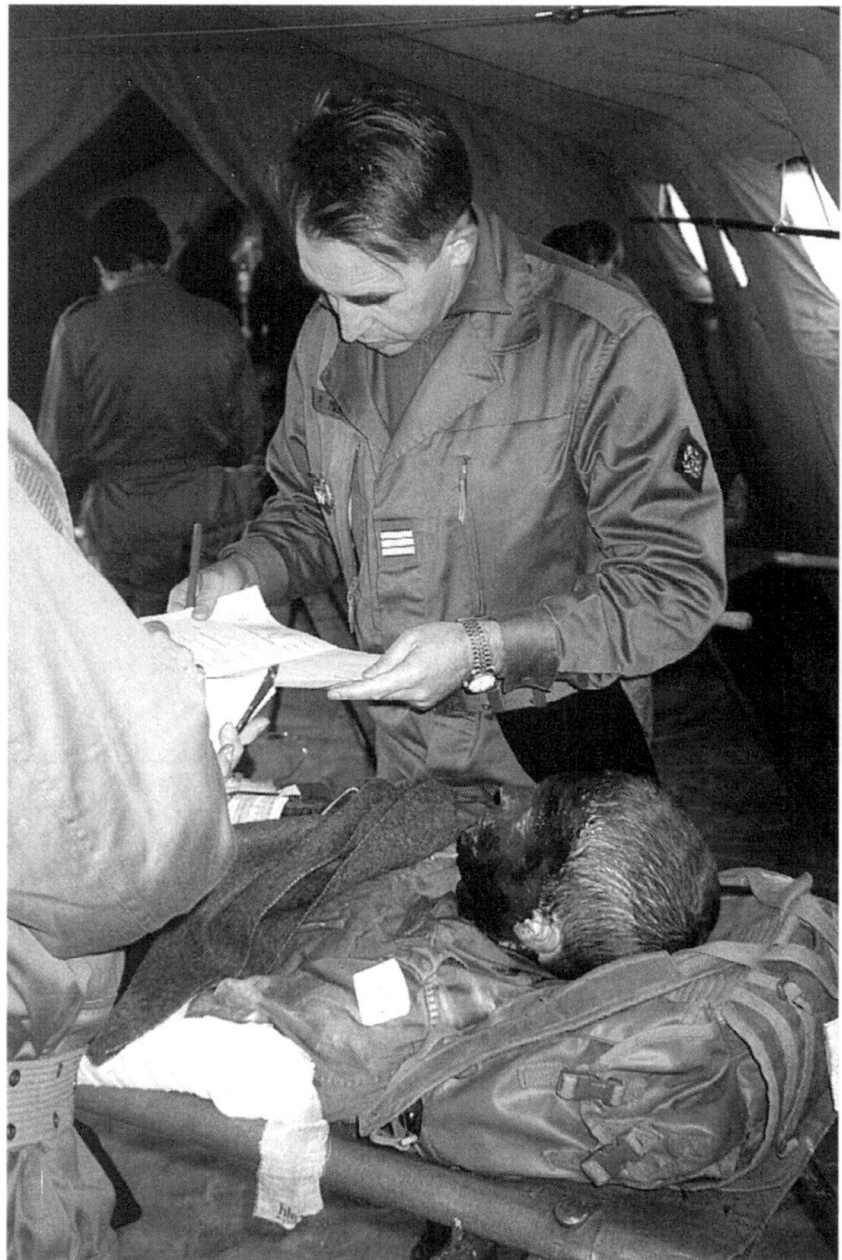
Pour travailler dans les décombres, il a fallu faire venir en renfort des machines de chantier d'une entreprise civile française (Photo : H.W.).

3. La collaboration franco-suisse dans les coulisses

Quelques instantanés sur les transmissions²

Chaque gouvernement règle sur son territoire national l'attribution des fréquences radio. Celles attribuées en Suisse aux faisceaux d'ondes dirigées militaires sont réservées en France à des usagers civils. Une autorisation est donc nécessaire pour l'exploitation de nos équipements outre-frontière et son obtention peut prendre plusieurs mois. Même lorsqu'ils travaillent dans la même gamme de fréquences, la compatibilité des émetteurs-récepteurs des troupes françaises et suisses n'est pas assurée : des essais démontrent que, le plus souvent, les liaisons ne fonctionnent que dans un sens, tout dialogue restant impossible ! Il faut donc procéder à des échanges d'émetteurs-récepteurs. Et nous qui pensions que PAL et SECAM ne concernaient que la télévision !

Qu'en est-il de l'utilisation de la langue française au téléphone suisse ? Si, pour le 22 à Asnières, il n'y a pas de problème, il n'en va pas de même pour le soixante-quatorze à Seyssel. Le centraliste suisse-alsacien, pourtant bilingue, met alors son jack dans la prise 14 ! Comment régler ce délicat problème ? Les officiers français, beaux joueurs, ont estimé plus faci-



Les médecins français à l'hôpital mobile de campagne trient les blessés. Ici un brûlé... (Photo : H.W.).

le de s'adapter au langage romand que de changer les étiquettes !

Si la population de Bottolens a l'habitude de voir des pionniers en tenue camouflée tirer des fils entre les-

sives et hortensias, ce n'est pas le cas chez nos voisins. Un fonctionnaire communal de Seyssel doit donc précéder les Helvètes et leurs bobines. Sa présence permet heureusement d'éviter la chute de candélabres pas

² La partie « transmission » a été fournie par le colonel Daniel Kramer, chef trm CA camp 1.

conçus pour supporter un câble F-20, leur construction, en aluminium, ne présentant pas les mêmes caractéristiques qu'en Suisse.

L'efficacité des moyens de transmission de la première heure mis en œuvre par les territoriaux français apparaissent fiables. Si la situation exigeait des renforts, le problème se compliquerait, selon l'aveu même des transmetteurs français. A bout de ressources, ils devraient se tourner vers Paris... Si tous les chemins mènent à Rome, les demandes de moyens supplémentaires (qui chez nous finissent aux Forces terrestres) passent obligatoirement par la Ville-lumière.

Sans le colonel coordinateur « Transmission » d'une région militaire, rien ne se fait. Comment dès lors assurer sa présence immédiate sur le théâtre des opéra-

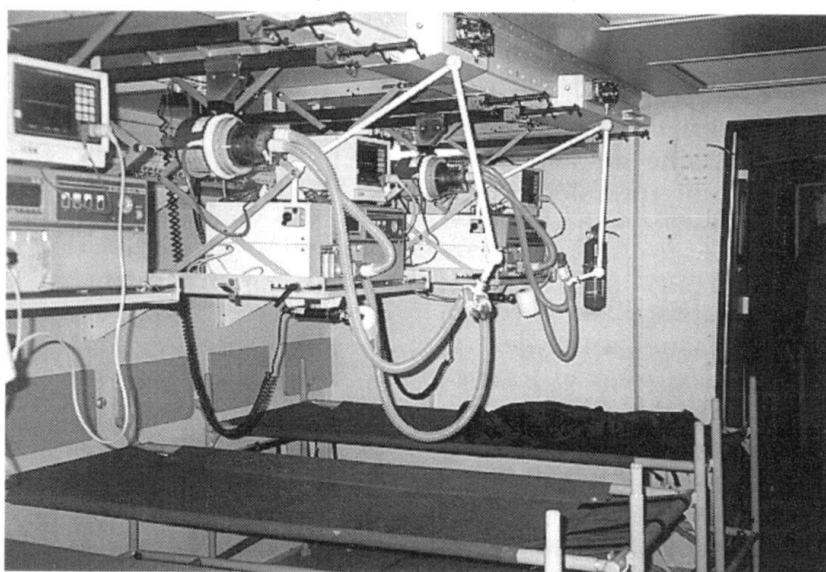
tions ? Elémentaire mon divisionnaire ! On lui met, comme au cirque Knie, une roulotte à disposition, dans le cas précis un Berliet, avec couchette et cuisinette intégrée ! Mais quelle est l'estafette aux longues oreilles qui a égaré sa camionnette blanche et banalisée au milieu de tous ces véhicules camouflés ? En France, les gendarmes, les CRS, les sapeurs-pompiers disposent de leur propre système radio. Dès lors, ce véhicule et son équipement, le premier sur place, permet d'assurer la liaison entre tous ces partenaires. Tout y est prévu, même une radio CB, car les routiers sont, dans bien des cas, les meilleures sources de renseignements ! Et le caméscope, pour les souvenirs de vacances ? Non, un moyen très précieux pour transmettre à l'arrière des images et les premiers témoignages. Cependant, la bande passant

de des moyens de communication ne suffit pas ; un mortard acheminera la cassette, c'est plus simple.

La généralisation des moyens modernes de communication tend à faire oublier un certain téléphone de campagne à manivelle. Pourtant, l'infrastructure téléphonique et l'efficacité des centralistes a remis ce vénérable système au goût du jour, le maillage du réseau intégré de téléphonie des armées (RITA) n'étant pas encore opérationnel dans la région. Seul problème : le mode d'emploi qui, pour nos voisins, doit forcément préciser « Terminer la communication par un retour de manivelle ». Si chez nous, Moudon, Bümpliz ou Losone ne prêtent pas à des rêveries exotiques, un parfum d'évasion émane des listes de raccordements d'une centrale installée sur sol français, avec des noms comme Nice, Perpignan ou autre Avignon.

A la pause, les transmetteurs suisses et français se distinguent. S'ils jouent au jass, ce sont plutôt des Suisses. S'ils organisent une séance de body building, à coup sûr, ce sont des professionnels français payés pour servir et se maintenir en forme. Ils bénéficieront ultérieurement de jours de récupération pour se bronzer !

La standardisation des diverses prises de courant fort n'est pas encore très répandue en Europe, comme d'ailleurs celle des armées du vieux continent. Inutile donc de commander à l'arse-



Vue partielle de la salle de réanimation installée dans un des conteneurs de l'hôpital mobile de campagne, un type d'installation qui a été utilisé en ex-Yougoslavie (Photo : H. W.).



Le médecin réserviste français responsable de l'hôpital mobile de campagne. Il appartient aux chasseurs alpins... (Photo : H.W.).

nal des raccords universels : il faut plutôt les chercher au rayon « Bricolage » de la grande surface voisine !

Le ton journalistique léger de ces instantanés ne révèle pas un complexe maladif de supériorité de la part de Suisses perfectionnistes ; il tend plutôt à faire comprendre que toute coopération militaire au niveau international commence par un constat similaire. De la bonne volonté, de l'initiative et de la débrouillardise à tous les niveaux permettront d'éliminer ces points de frictions, mais il faudra du temps. A la brigade franco-allemande, qui existe depuis une dizaine d'années, tous les problèmes de ce genre ne sont pas encore réglés.

Un hôpital de campagne pour Mostar ou la Somalie...

Une catastrophe comme celle envisagée dans l'exerci-

ce « Léman 97 », qui a détruit plusieurs bâtiments et occasionné la dispersion de produits toxiques, provoque des morts et un grand nombre de blessés. Le personnel sanitaire du bataillon de sauvetage 6, renforcé par 5 médecins français, a la mission de retirer les victimes des ruines et de les amener à l'hôpital mobile de campagne français. L'Ecole de recrues sanitaires 266 attribue aux équipages d'hélicoptères une quinzaine de soldats sanitaires qui travaillent comme « accompagnants ».

Le 27^e bataillon médical de montagne assure le tri, les premiers soins et les mesures préalables à l'évacuation. Une septantaine de blessés sont évacués de Seyssel par hélicoptère vers les centres de grands brûlés de Lyon et de Lausanne, également vers l'hôpital de base souterrain de Moudon, desservi par l'Ecole de recrues

sanitaires 266. Le 27^e bataillon, c'est le seul corps de troupe français formé de réservistes qui assure d'une manière permanente le service sanitaire à la 27^e division de montagne. Des réservistes, tous médecins et professionnels de la santé très motivés, qui disposent à Seyssel de l'infrastructure modulaire du 1^{er} régiment médical de Metz.

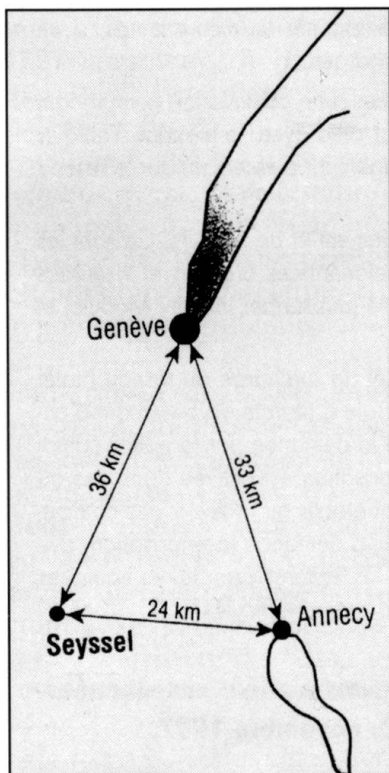
Il s'agit de conteneurs transportés sur camions, qu'il est possible de charger sur un *Transaal*, voire d'hélicopter avec un gros hélicoptère genre *Chinook*. Après assemblage, ils peuvent être opérationnels dans n'importe quel site en une heure et demie. Pendant le transport, tout le matériel médical indispensable reste à sa place dans les conteneurs. Il suffit de tirer des sortes de grands tiroirs à l'extérieur des conteneurs, avant de se mettre au travail. La configuration de base, c'est quatre conteneurs réunis par des soufflets comme des wagons de chemin de fer, dans lesquels on entretient une surpression qui permet de travailler, même dans des conditions de contamination chimique. L'ensemble comprend une salle de tri, une salle d'opération, une salle de réanimation, une pharmacie et, si nécessaire, une installation de radiographie.

Les relations avec la population de Haute-Savoie

En Suisse, pendant les écoles ou les cours de répétition, la tenue de nos citoyens-

soldats en uniforme laisse parfois à désirer, ce qui ne préjuge pas de leur bonne volonté et de leur niveau de compétence en cas de crise. Ce débrillé apparaît plutôt comme la conséquence d'une mode dans la société civile. Pendant l'exercice « Léman 97 », chose étonnante, cette attitude qui cause tant de soucis aux commandants semble avoir disparu. Sans doute a-t-on fait les recommandations d'usage aux participants : « Nous sommes à l'étranger, la France nous accueille. En tant qu'invité, nous nous soumettons aux us et coutumes de l'hôte. Nous représentons la Suisse ! »

L'accueil des habitants, dans les localités touchées par l'exercice, est des plus chaleureux. Dans les lieux



publics, les soldats suisses, qui sortent en tenue civile, sont accueillis à bras ouverts. Pour eux, le problème, c'est plutôt de refuser poliment de trinquer avec tous ceux qui le leur proposent ! On est aussi frappé par le dynamisme des commerçants qui mettent intelligemment à profit chaque occasion, en particulier les réceptions d'invités et de personnalités importantes pour faire la promotion des produits régionaux (vins, charcuterie, pâtisseries, etc.). Il serait souhaitable que nos soldats puissent faire cadeau aux enfants de la région de biscuits et de chocolat. Des deux côtés de la frontière, ce sont des articles appréciés... En revanche, il n'est pas toujours facile de trouver de quoi loger les unités. En effet, chaque village ne dispose pas, comme en Suisse, de cantonnements plus ou moins bien adaptés aux besoins de la troupe.

4. Quelques enseignements

L'élaboration de conventions ou de textes législatifs avec un Etat voisin, créant les bases d'une collaboration militaire, nécessite beaucoup de temps, surtout lorsque plusieurs ministères sont concernés, puisque l'arrangement doit alors être signé au niveau gouvernemental. Faute de temps, seul un arrangement a été conclu avec le ministère de la Défense. C'est pourquoi les personnels dépendant du ministère de l'Intérieur français ne

peuvent travailler que sur sol national et ne peuvent être envoyés en Suisse.

« Léman 97 » a montré que les deux armées utilisent des procédures et une terminologie différentes, ce qui provoque des malentendus. Des techniques de travail, forcément nationales, posent le problème de l'intégration, de l'imbrication et de la collaboration des partenaires, ceci malgré une bonne volonté évidente de toutes les parties. Les procédures régissant les transports militaires dans l'espace aérien de l'Etat voisin doivent être simplifiées ; à la place d'une autorisation indispensable pour chaque appareil qui franchit la frontière (« Diplomatic clearance »), il faudrait en arriver à un crédit valable pour une période donnée (« Block clearance »).

Pour cette première expérience, la planification a été poussée si loin que le travail des états-majors en souffre au niveau du réalisme. Un deuxième exercice se déroulera en Suisse en 1999 ; il semblerait judicieux de le roder par un séminaire ou un exercice d'état-major impliquant les militaires, mais également les organes civils, préfectoraux et cantonaux concernés, assez tôt pour que les expériences puissent être mises à profit. Quand il faut sauver des vies humaines, les préparatifs n'ont pas de prix !

Les troupes françaises disposent d'hôpitaux mobiles de campagne qui impression-

nent par leur modernisme et la richesse de leur équipement. Il ne faudrait pas en déduire qu'en Suisse, avec nos places de pansement plus rudimentaires, nous souffrons d'un « gros retard ». Les missions, partant les besoins de l'armée française, qui doit se tenir prête à projeter des forces partout en Europe, au Proche-Orient et

en Afrique, sont totalement différents. A l'engagement, les responsables militaires de la santé, chez nos voisins, ne peuvent pas compter avec un hôpital civil ou militaire tous les trente kilomètres !

La collaboration amorcée par l'exercice « Léman 97 », non seulement avec la Région militaire de défense Mé-

diterranée, mais également avec la Région militaire de défense Nord-Est, doit être développée ; il s'agit de mettre au point une structure de commandement idoine et d'éviter la mise sur pied d'états-majors trop nombreux, ce qui occasionne un surcroît de travail et le risque de frictions.

H. W.

Transmissions coordonnées : « Natel plus »

En situation extraordinaire et notamment lors de catastrophes, les liaisons, par l'intermédiaire du réseau téléphonique mobile Natel D, doivent être assurées en priorité au profit des organes d'engagement, respectivement des organisations de secours ainsi que d'autres organes de la défense générale. C'est ce que permet depuis le début 1997 le service « Natel plus ».

Pourquoi un tel service est-il nécessaire ? Le réseau Natel D est de type cellulaire, ce qui signifie qu'il est composé de cellules de dimensions variables (diamètre d'environ quelques centaines de mètres à 5 kilomètres), chaque cellule étant formée par la zone de couverture d'une antenne. Or une cellule a un nombre limité de canaux (de 6 à 48), et le nombre maximum de conversations possibles dans cette cellule correspond au nombre de canaux. Par exemple dans une cellule comportant 12 canaux, seuls 12 abonnés peuvent téléphoner en même temps, si un treizième veut établir une communication, il ne le peut pas, la cellule est dite surchargée.

Sous l'égide du mandataire du Conseil fédéral pour les transmissions coordonnées, une commission comprenant des représentants des cantons, de la Confédération et des Télécom a été mise sur pied avec le mandat d'étudier et d'introduire un service permettant qu'en cas de surcharge, les organes d'engagement puissent utiliser le réseau Natel D.

Ce service, « baptisé Natel plus », est uniquement destiné aux organes d'engagement et de secours. Ce sont les responsables des cantons pour la préparation de la défense générale qui renseignent ces organes et visent les formulaires d'annonce pour « Natel plus ». L'abonné reçoit une nouvelle carte SIM (Subscriber Identity Module) et son appareil Natel D est alors priorisable.

Le service fonctionne de la façon suivante : en cas d'événement extraordinaire et de surcharge du réseau Natel D, le centre d'engagement de la police cantonale concernée demande à la centrale d'alarme de Swisscom d'activer la priorisation dans une zone définie. Le temps qui s'écoule entre l'envoi de la demande par la police cantonale et l'activation de la priorisation est de trois à cinq minutes. Lorsque la priorisation est activée dans une ou plusieurs cellules, seuls les abonnés possédant des appareils priorisables peuvent établir ou recevoir des communications Natel D. Lorsque le réseau n'est plus surchargé, la police cantonale, qui a demandé la priorisation, avise Swisscom qui la désactive immédiatement. On peut faire une analogie avec les voitures prioritaires équipées de feu tournant bleu qui, en cas d'événement extraordinaire, ont la priorité sur les autres véhicules. (...).

**Oscar Genoud, Service des transmissions coordonnées
 Défense générale Info N° 23, novembre 1997.**